

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

Présent-e-s

Bureau :	DOURNOW	David	UDC	Président
	HALIMI	Hysri	PS	1 ^{er} vice-président
	UM	Esther	Ve	2 ^e vice-présidente
	CLERC	Tobias	PDC	1 ^{er} secrétaire
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 ^e secrétaire
	RHEINER	Fabrice	MCG	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BILLET	Isabelle	MCG
	BOCCARD	Damien	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	BUCHER	Denis	Ve
	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	FABRE	Michel	PS
	FERATI	Bektesh	UDC
	FONTANINI	Marco	PS
	HARTMANN	Esther	Ve
	HILLEMANNNS	Hartmut	PS
	HUSANOVIC	Sanida	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	LORENTZ	Sébastien	PLR
	LOUREIRO	Daniel	PS
	MAKOLLI	Albion	PLR
	MURCIANO	Claudine	Ve
	NOBS	Cyril	UDC
	SANCHEZ	Francisco	PS
	SARATSIOTIS	Louisa	Ve
	SCANDURRA	Alessandro	PDC
	SCHWEIZER	Adriana	UDC
	SERRANO	Philippe	PLR
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Excusés :	GAETANINO	Marco	HP
	SEEGER	Pascal	VeL

Assistent à la séance

CORNUZ	Eric	Ve	Maire
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative

<i>MCG</i>	<i>Mouvement des citoyens genevois</i>	<i>PS</i>	<i>Parti socialiste</i>
<i>PDC</i>	<i>Parti démocrate-chrétien</i>	<i>UDC</i>	<i>Union démocratique du centre</i>
<i>PLR</i>	<i>Parti libéral-radical</i>	<i>Ve</i>	<i>Les Verts de Meyrin-Cointrin</i>

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2022.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2022-04 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 5'098'000.-** destiné à financer des travaux connexes à la réalisation du parking P1 souterrain par le partenaire privé, impactant la mairie et les espaces publics à charge de la ville de Meyrin.
6. Délibération n° 2022-07 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de **CHF 138'000.-** destiné à financer la manifestation populaire de remise du prix Wakker organisée le 25 juin 2022.
7. Délibération n° 2022-08 présentée par M. Pierre Bocard (PLR), Mmes Yolande Bocard (PDC-VL), Cosima Deluermoz (PDC-VL), Elisa Dimopoulos (PS), M. Bektesh Ferati (UDC), Mmes Esther Hartmann (Ve), Sanida Husanovic (MCG), MM. Placide Iswala (PS), Francisco Sanchez (PS), Mmes Adriana Schweizer (UDC), Alejandra Tschudi-Spiropulo (Ve) et Esther Um (Ve), au nom de la commission coopération et solidarité internationales, demandant une aide d'urgence de **CHF 25'000.-** en faveur de la population civile et des personnes réfugiées ukrainiennes à la suite de l'offensive de l'armée russe sur le sol ukrainien le 24 février 2022.
8. Délibération n° 2022-01a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 790'000.-** **CHF 100'000.-** destiné à l'étude ~~et la mise en œuvre~~ du concept de signalétique mobilité douce **en vue de sa mise en œuvre**. **Rapport de la commission développement urbain** (E. Hartmann, Ve).
9. Annonces de projets.
10. Propositions individuelles.

11. Questions.

* * *

Le président ouvre la séance à 18h32 et procède aux salutations d'usage adressées au Conseil administratif, à l'administration, la presse, le public et tout le Conseil municipal.

Il annonce un ajout à l'ordre du jour, suite à la démission de M. Gaetanino du parti UDC, le jour-même de manière express et en a avisé l'administration en début d'après-midi. Ce dernier siégera désormais en tant que hors parti et ne pourra plus participer aux séances de commission, mais uniquement aux séances élargie et aux séances plénières. Comme M. Gaetanino était président d'une commission et suppléant dans deux autres parlementaires, il est nécessaire d'ajouter son remplacement à ces différentes commissions. Il propose de placer ces points entre le point 4 et le point 5 :

5. Election du/de la président-e de la commission santé et sécurité en remplacement de M. Gaetanino, qui siégera en tant que membre hors parti.
6. Election d'un-e suppléant-e du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité en remplacement de M. Gaetanino, qui siégera en tant que membre hors parti.
7. Election d'un-e suppléant-e au comité de rédaction du journal Meyrin-Ensemble en remplacement de M. Gaetanino, qui siégera en tant que membre hors parti.

M. Amato ne s'oppose pas à l'ajout de ces points, mais se dit surpris de ne pas en avoir été informé. D'autre part, pour ce qui est des suppléances, il lui semble que l'on vote pour des personnes et non des partis, donc à moins qu'il ait démissionné de lui-même de ces postes, il ne pense pas que l'on doive voter pour le remplacement dans les commissions extraparlementaires. Il fait référence à un cas précédent en 2020, où une personne avait démissionné d'un autre parti mais qui n'avait pas démissionné de son poste.

M. Dournow déclare que l'administration lui a fait savoir que M. Gaetanino pourrait se représenter pour les suppléances uniquement, même s'il ne fait plus partie de l'UDC. Mais le secrétaire général va préciser ce point.

[M. Solai se lève et apporte l'article correspondant dans le règlement du Conseil municipal au président].

M. Dournow donne lecture de l'article 5 concernant les membres du Conseil municipal hors-parti :

"Le membre du Conseil municipal qui devient hors parti perd ses délégations aux commissions extraparlementaires."

M. Fabre déclare que cette annonce lui paraît un peu brutale et bien qu'il ne s'oppose pas à l'ajout de ces points, cela requiert une petite suspension de séance pour laisser le temps à chaque parti de se concerter.

M. Dournow propose d'aller jusqu'au point 4 de l'ordre du jour et ensuite de faire une suspension de séance.

Il soumet au vote **l'ajout des 3 points à l'ordre du jour**, lequel est accepté par 32 oui, soit à l'unanimité.

* * *

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2022.**

M. Dournow demande si quelqu'un souhaite faire des remarques. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote **l'approbation du procès-verbal** qui est accepté à l'unanimité.

* * *

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal.**

a) Sortie du Conseil municipal

Le président rappelle que cette dernière est prévue le samedi 21 mai, qui tombe sur les congrès de plusieurs groupes politiques. Malheureusement, si l'on décale la date, cela sort de son mandat de présidence. Ne souhaitant pas enchaîner plusieurs sorties, il préfère conserver cette date. Il déclare qu'une visite de l'aéroport est organisée le matin et le repas aura lieu au restaurant panoramique.

b) Amis d'Haïti

Il annonce avoir reçu le compte-rendu de l'assemblée générale de cette association avec un bulletin de versement. Si quelqu'un est intéressé, le courrier est à sa disposition.

c) 43^{ème} Course pédestre du Coteau à Bernex

M. Dournow rappelle qu'il y a quelques années, M. Dumalle aimait organiser et motiver l'équipe meyrinoise. Il demande si quelqu'un est prêt à assumer ce travail de coordination pour cette course, qui aura lieu le **30 avril à 16h15.**

* * *

3. Communications du Conseil administratif.

Déploiement des Conversations carbone citoyennes pour la commune de Meyrin

La commune de Meyrin soutient, à travers le *Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité*, le déploiement des Conversations carbone sur son territoire.

Conduites par une équipe facilitatrice de deux personnes de l'association éco-impact, les Conversations carbone sont une méthode puissante pour l'adoption de modes de vie plus sobres en émissions carbone. Elles augmentent l'acceptabilité des changements de normes nécessaires pour contenir la hausse de la température en dessus de 1.5°C.

L'objectif est de diffuser le plus possible les Conversations à travers la population afin que les actions citoyennes aient un réel effet de levier sur le ralentissement des effets climatiques. Nous comptons pour cela sur l'effet « tâche d'huile » engendré par les ateliers.

Deux ateliers de 6 sessions, destinés aux Meyrinoises et Meyrinois, vont démarrer prochainement et auront lieu à la Maison communale :

- Premières Conversations carbone : les mardis de 18h30 à 20h30 les 26/04, 10/05, 24/05/ 07/06, 21/06 et 30/08
- Deuxièmes Conversations carbone : les jeudis de 18h30 à 20h30 les 05/05, 19/05, 02/06, 16/06, 30/06 et 15/09

Les inscriptions sont ouvertes et gérées par éco-impact (info@eco-impact.ch, 076 200 15 25).

Plusieurs canaux de communication sont prévus (journal communal, flyer, etc.).

Organisation de la prochaine édition de « Meyrin propre »

Le service de l'environnement a récemment eu des échanges avec l'AHVM au sujet de l'organisation d'une édition de « Meyrin propre » cette année, action qui nous tient particulièrement à cœur.

La mise sur pied d'un prochain évènement ce printemps semblait fortement compromise en termes de délai d'organisation et vu la situation pandémique actuelle, malgré tout alors encore incertaine. Cette dernière nous avait contraint à limiter sensiblement le nombre d'inscrit-es en septembre 2021, lors de la dernière édition et, par conséquent, de réduire l'impact sur la population.

Au regard de cette situation, nous avons proposé à l'AHVM la possibilité d'organiser une édition en septembre 2022 afin qu'elle soumette cette proposition à son comité. Ce dernier ne s'y est pas opposé en tant que tel, mais estime que la période

automnale n'est pas adéquate pour un tel évènement et qu'il serait préférable de repartir sur la dynamique de l'organisation des journées « Meyrin Propre » au printemps, ceci dès 2023. En effet, il est préférable d'organiser les journées « Meyrin Propre » en cette saison, lors de l'éveil de la nature et le retour des beaux jours.

De plus, le mois de septembre n'est pas idéal au niveau de l'organisation pour l'AHVM, ce en termes de charge de travail pour son secrétariat, en période de rentrée scolaire et reprise de la plupart de leurs activités.

Au vu de ce qui précède et d'un commun accord avec l'AHVM, nous vous informons que nous renonçons à organiser une édition en 2022 et que la prochaine édition de « Meyrin Propre » aura lieu **le samedi 1^{er} avril 2023**.

Pour marquer le coup et faire une sensibilisation « clin d'œil » à l'occasion de cette journée, nous proposons de faire un focus (sous une forme qui reste à préciser) sur la problématique de la pollution de l'eau via les déchets en tous genres (dont les plastiques...) qui sont absorbés par les collecteurs d'eaux pluviales et qui terminent dans les rivières et les lacs en occasionnant de graves préjudices aux poissons (pas que d'avril...) et à l'ensemble de la biodiversité aquatique...

Cependant, il nous paraît tout de même essentiel que la ville de Meyrin participe à un effort local et collectif en faveur de l'environnement durant l'année 2022. C'est ainsi que nous avons décidé de soutenir l'action du Nettoyage annuel du Lac dont la 30^{ème} édition « Genève Action Lac Propre » est prévue le samedi 17 et le dimanche 18 septembre 2022.

Cet évènement annuel, organisé par l'association d'utilité publique Aqua Diving, a comme but notamment de sensibiliser le public à la pollution inhérente aux déchets domestiques et à impliquer chacun-e dans la sauvegarde de son proche environnement.

Meyrin apportera un soutien adéquat sous la forme d'une subvention, mais surtout au niveau logistique via le prêt de matériel de manifestation comme des tentes et un podium. Une promotion de l'action au niveau communal se fera au travers du Meyrin Ensemble, notamment afin de trouver des ressources bénévoles.

Lancement d'une initiative populaire communale intitulée « Pour le maintien d'un manège équestre sur la commune de Meyrin »

Le 4 mars dernier, la chancellerie a annoncé, via la feuille d'avis officielle (FAO), le lancement d'une initiative populaire communale intitulée « Pour le maintien d'un manège équestre sur la commune de Meyrin ». La récolte de signatures est lancée depuis cette date et se poursuit jusqu'au 4 juillet 2022.

Recours antennes téléphoniques 5G

En date des 4 et 10 mars derniers, le Conseil administratif a déposé deux recours auprès du Tribunal administratif de première instance suite aux autorisations de construire délivrées par le Canton pour l'installation d'antennes 5G, malgré les préavis défavorables transmis par la Commune.

Ces recours portent sur les dossiers DD 315698/1 et DD 316037/1 et concernent deux antennes de téléphonie mobile situées à proximité immédiate des écoles primaires de Champs-Fréchets (et son EVE) et de l'école primaire Bellavista II.

L'objectif de cette démarche est d'obtenir l'annulation de ces deux autorisations de construire. Les parties adverses ont respectivement jusqu'au 9 et 13 mai pour communiquer leurs observations.

Fête des écoles 2022

La fête des écoles aura lieu, en 2022 encore, sur le modèle de l'an passé, c'est-à-dire sans cortège ni fête à la Campagne Charnaux, mais avec des animations et manèges proposés à tous les élèves durant la dernière semaine scolaire ainsi que des activités spécifiques pour les 8P. En effet, malgré la levée des mesures sanitaires, le Conseil administratif a dû se résoudre à prendre cette décision compte tenu d'autres facteurs particulièrement contraignants, notamment en matière de sécurité et d'espace.

En effet, l'augmentation démographique que nous vivons à Meyrin complique fortement l'organisation de la fête des écoles sous sa forme traditionnelle. Relevons que depuis la dernière fête des écoles « standard » en 2018, 500 élèves supplémentaires sont arrivés dans les écoles de Meyrin. L'espace de fête à la Campagne Charnaux est arrivé à ses limites et ne peut plus accueillir autant d'élèves et leurs familles dans de bonnes conditions. Il y a plus d'1h30 d'attente pour les manèges et animations et quasiment autant aux stands de nourriture, ce qui engendre frustrations et tensions du public.

En outre, la réquisition de la protection civile par le Canton met en péril la sécurisation du cortège, dont le dispositif sécuritaire est particulièrement important et nécessaire pour éviter tout incident.

Enfin, notons que l'arrivée potentielle de nombreux réfugiés ukrainiens dans nos écoles va encore bouleverser la vie scolaire de nos établissements ainsi que le travail du service Développement social et emploi, rendant toute projection difficile.

Le Conseil administratif est conscient de la déception qu'engendre cette décision pour les élus municipaux. C'est pourquoi il précise encore que cette décision a été prise en concertation avec les directions des établissements scolaires de Meyrin, qui ont toutes apprécié la fête l'an passé et relevé le plaisir des élèves à avoir eu des animations et activités de qualité rien que pour eux.

Finalement, le Conseil administratif informe qu'un groupe de travail s'est constitué pour préparer différents scénarios pour la fête des écoles 2023, en collaboration avec les partenaires concernés (DIP, GIAP, APE, Cartel).

Cuisine de production scolaire et alimentation saine et durable

Lors de la dernière séance plénière, nous vous annonçons l'abandon du projet de cuisine centralisée dans le bâtiment envisagé, suite à la signature d'un bail concernant une partie de ce bâtiment par son propriétaire.

Le Conseil avait alors demandé à l'administration de se concentrer sur les solutions à mettre en œuvre à très court terme afin d'assurer la continuité de cette prestation pour la prochaine rentrée scolaire, celle-ci étant désormais compromise. Ceci est bien entendu toujours d'actualité.

En parallèle à cette démarche, nous avons maintenant demandé une nouvelle mobilisation des services concernés pour l'organisation d'une commission ad hoc alimentation durable élargie avant cet été. En effet, le Conseil a constaté la nécessité de clarifier, conjointement avec le Conseil municipal, un certain nombre de concepts liés à une alimentation saine et durable dans un cadre collectif.

Le président de ladite commission sera prochainement approché afin de convenir ensemble de la date et du déroulement de ces prochaines séances.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Séance du 15 octobre 2019, proposition de Mme Wullschleger

Mise en gérance libre des restaurants communaux

Les 4 restaurants propriétés de la commune de Meyrin sont gérés en gérance libre, l'exploitation est confiée à des gérants indépendants sous forme de fermage.

Le locataire verse à titre de fermage une quote-part du chiffre d'affaires brut annuel TVA déduite et par tranche de chiffre d'affaires défini sur le contrat de bail.

Cette redevance est également indexée sur la base de l'indice genevois des prix à la consommation au 30 juin de l'année précédente et par rapport à celui en vigueur.

La recherche de nouveau gérant fait l'objet d'un appel d'offre public comme ce fut le cas pour l'Auberge communale. Les candidats ont dû remplir un certain nombre de critères notamment en contribuant à la mise en œuvre du programme de législation en matière d'alimentation.

Séance du 15 septembre 2020, proposition de M. Balestra

WC sèches terrain de pétanque de Champs-Fréchets

Un WC public a été réalisé sur le terrain de sport de Champs-Fréchets à quelques dizaines de mètres du terrain de pétanque, il est à la disposition du public ainsi que des joueurs de pétanque. Il est fonctionnel et entretenu 12 mois sur 12.

Séance du 14 septembre 2021, questions de M. Bucher

Investissements dans les énergies fossiles

La ville de Meyrin a des liquidités auprès des banques suivantes : BCGE, PostFinance et la Raiffeisen.

Au 31 décembre 2021, la ville de Meyrin a des emprunts pour CHF 55'000'000.- auprès d'institutions financières suisses, soit : BCGE , CHF 15'000'000.-, 2 emprunts ; SUVA, CHF 15'000'000.-, 1 emprunt ; PUBLICA, CHF 5'000'000.-, 1 emprunt ; FONDATION SUPPLEMENTIVE LPP, CHF 15'000'000.-, 3 emprunts ; AXA Investment Managers SA, CHF 5'000'000.-, 1 emprunt.

L'ensemble des banques ou institutions financières avec lesquelles nous travaillons sont impliquées dans la gestion durable financière, tant dans la gestion de leur entreprise que dans les investissements qu'elles font.

Toutes œuvrent donc à la diminution des énergies fossiles, mais aucune ne peut se prévaloir de ne plus investir dans les énergies fossiles à ce jour. En général, toutes ont comme but au minimum l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050 au niveau de leurs activités et placements immobiliers. C'est ce qui ressort de leurs publications dans le domaine.

Vous trouverez par ailleurs, dans un document annexe qui se trouvera sur CMNet d'ici la fin de la semaine, une description succincte de la situation actuelle en matière de finances durables ainsi que des informations complémentaires sur chacune des entités avec qui l'on travaille. Il est à noter que le descriptif de chaque entité est basé sur les informations publiées par l'acteur financier concerné et qu'il n'engage en aucun cas la ville de Meyrin.

A l'heure actuelle, il n'est pas prévu d'entrer en relation avec la BAS (Banque alternative et solidaire).

Signalétique du quartier des Vergers - affichage libre ou associatif

Les principes d'affichage sur le territoire communal ne prévoient pas d'emplacement pour l'affichage dit « libre », conformément au concept directeur d'affichage public validé par le Conseil municipal en 2014. Dans ce sens, le projet de signalétique du quartier des Vergers ne développera pas d'emplacement pour ce type d'affichage. Il est à préciser qu'une colonne d'affichage (colonne « Morris ») spécifique pour l'affichage associatif sera prochainement installée dans le quartier des Vergers. Pour rappel, les associations peuvent déposer leurs affiches à la réception de la mairie puis celles-ci sont mises en place par les services techniques sur l'ensemble des supports.

Séance du 14 septembre 2021, question de Mme Tschudi

Vente privée dans les locaux communaux du restaurant ForuMeyrin

Les gérants du restaurant ne sont pas les organisateurs de cette vente privée. Toutefois en tant que locataires ils seront attentifs à ce qui se déroule au sein du restaurant.

M. Omarini a contacté M. Gerzner l'organisateur de ces événements en le sommant de cesser instamment son activité d'achat de bijoux et en lui interdisant l'accès au restaurant et à sa terrasse.

Depuis ce jour, aucune vente privée n'a eu lieu dans le restaurant ForuMeyrin.

M. Gerzner tient désormais ses événements sur la rive gauche.

Néanmoins, il convient de relever que ces ventes sont souvent organisées à l'insu des gérants des restaurants et qu'il est difficile d'établir un contact direct avec les organisateurs de ces événements.

Séance du 22 février 2022, question de M. Amato

Liste des locaux communaux, affectation et disponibilité

- 282 route de Meyrin : le local est occupé depuis le départ de Transit par la Maison Vaudagne qui l'utilise comme garde meuble/ dépôt pendant la durée des travaux à la Maison Vaudagne. L'association occupe actuellement la salle Antoine Verchère afin d'y tenir ses activités pendant la durée des travaux à Vaudagne.
- 284 route de Meyrin : les 2 appartements sont loués par des locataires, les dépôts et ateliers sont occupés par des sociétés. Aucun objet n'est vacant à ce jour. Toutefois, des dossiers de résiliations sont en cours de traitement auprès de la régie. A noter qu'un locataire a résilié de son plein gré et d'autres ont cessé leurs activités. Une réflexion sera menée par le Conseil administratif et les services ad hoc au sujet de la rénovation et la réaffectation de ces locaux.
- 299 route de Meyrin : l'arcade du rez de chaussée anciennement occupée par le coiffeur ainsi que l'appartement lié selon le bail sont actuellement vacants. Un projet de reprise de bail et de transformation est en cours de réflexion avec le boulanger voisin.
- 7 rue Virginio-Malnati : la villa composée de 2 appartements, dont 1 est loué par une locataire et le second est occupé par la Maison Vaudagne à titre provisoire. Dans tous les cas, ces deux appartements nécessiteraient des rénovations importantes.

A ce jour, il n'y a pas d'autres locaux communaux disponibles.

Séance du 22 février 2022, question de M. Grognuz

Contrôle de circulation avec déploiement conséquent d'agents de la police municipale début février

La police municipale organise ponctuellement des contrôles de circulation visant le comportement des usagers de la route.

Ces actions de circulation sont planifiées d'une manière aléatoire sur tout le territoire de la Commune ou répondent spécifiquement à des doléances d'habitants, de commerçants qui signalent des problèmes de sécurité déterminés.

Le 4 février, c'est effectivement 9 agents, chargés des contrôles, et 2 caporaux pour l'interception des contrevenants qui ont été déployés. Au total, 42 véhicules ont été contrôlés (2 et 4 roues), 1 contravention établie, 6 fiches techniques remises (défectuosités constatées des véhicules) et 9 amendes d'ordre délivrées.

Séances des 25 janvier et 22 février 2022, question et proposition de Mme Schweizer

Adresse des locaux de la police municipale sur les cartes de visite

Depuis 2019, les cartes de visite génériques ainsi que les cartes nominatives des agents affichent l'adresse de l'av. de Vaudagne 13.

Depuis 2022, les nouvelles cartes nominatives indiquent en plus les numéros de portable professionnels des agents. Les anciennes versions caduques ne sont plus utilisées par les agents, mais détruites selon les directives du service en vigueur.

Accessoires de natation dans les bassins des piscines de Meyrin

Les piscines meyrinoises sont des bassins tout public, qui accueillent tant les nageurs expérimentés que les débutants. Nous avons régulièrement des demandes allant dans un sens opposé, à savoir disposer de plus de place pour les débutants avec le fond mobile à 1m20. Le service des sports propose dès lors une répartition adaptée au plus grand nombre.

Il est fréquent dans nos bassins que, par inadvertance, un coup de poing ou de pied heurte une autre personne, en particulier dans la ligne réservée aux bons nageurs. Dès lors, pour des raisons de sécurité, seule l'utilisation des accessoires tels que les planches normalisées pour la natation, les pull-boys en sagex et les gants souples sont autorisés dans les bassins.

Les personnes souhaitant nager avec des accessoires tels que palmes, masques et tubas peuvent le faire en rejoignant l'un de nos clubs de natation qui proposent de telles activités.

Interdire l'accès au cimetière de Meyrin la nuit

Selon le règlement communal des cimetières meyrinois :

Article 7 - Police : « La police et la surveillance des cimetières sont assurées par les personnes désignées par le Conseil administratif. Les agents de sécurité

municipaux sont assermentés et peuvent dresser procès-verbal aux personnes qui contreviennent au règlement ».

Article 10 - Heures d'ouverture : « Les cimetières sont ouverts tous les jours. Toutefois, la fréquentation n'est autorisée que selon l'horaire figurant sur les panneaux placés devant les entrées ».

En effet, des panneaux sont placés aux entrées des cimetières de Feuillasse et Meyrin-Village avec la mention : « ce cimetière est un lieu de paix et de recueillement ouvert au public de 7h00 à 20h00. Il est interdit d'y faire pénétrer des animaux domestiques. Merci de contribuer au respect de ce site. Il est signé par le Conseil administratif ».

Néanmoins nous précisons que l'entretien des cimetières est sous la responsabilité du service de l'environnement et la surveillance relève du domaine de la police municipale, laquelle sera plus particulièrement attentive à ces incursions nocturnes et veillera à inclure ce lieu dans ces patrouilles régulières.

* * *

5. Election du/de la président-e de la commission santé et sécurité en remplacement de M. Gaetanino, qui siègera en tant que membre hors parti.

Au nom de l'UDC, **Mme Schweizer** propose la candidature de M. Dournow.

M. Dournow procède au **vote de sa propre candidature**, qui est acceptée par 31 oui et un non voté. Il devient donc président de la commission santé et sécurité.

* * *

6. Election d'un-e suppléant-e du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité en remplacement de M. Gaetanino, qui siègera en tant que membre hors parti.

Mme Schweizer propose la candidature de M. Ferati.

N'ayant pas d'autre candidature, le **président** procède au vote de la candidature de **M. Ferati en tant que suppléant au Fonds précité**, qui est acceptée par 31 oui et une personne ayant omis de voter.

* * *

7. Election d'un-e suppléant-e au comité de rédaction du journal Meyrin-Ensemble en remplacement de M. Gaetanino, qui siègera en tant que membre hors parti.

Mme Schweizer propose la candidature de M. Dournow.

Le **président** met aux voix **sa propre candidature**, qui est acceptée à l'unanimité par 32 voix.

* * *

8. Délibération n° 2022-04 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 5'098'000.- destiné à financer des travaux connexes à la réalisation du parking P1 souterrain par le partenaire privé, impactant la mairie et les espaces publics à charge de la ville de Meyrin.

M. Cornuz explique que cette délibération est une étape de la réfection du Cœur de cité en vue de l'édification de la nouvelle mairie sur la place des Cinq-Continents. La mairie devant s'ériger sur des fondations solides, ces travaux vont se coupler aux travaux du parking P1, qui devraient débuter dans le courant de cet été ou en septembre prochain, au plus tard. Les éléments techniques, que l'on doit ajouter à cette construction du parking souterrain, seront présentés lors de la commission Cœur de cité ad hoc, qui aura lieu le 31 mars prochain.

M. Dournow soumet au vote l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité par 32 voix.

Le **président** déclare que le Bureau propose le **renvoi en commission Cœur de cité ad hoc**. Personne ne souhaitant s'exprimer sur ce renvoi, il soumet au vote cette proposition, qui est acceptée par 32 oui, soit à l'unanimité.

* * *

9. Délibération n° 2022-07 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 138'000.- destiné à financer la manifestation populaire de remise du prix Wakker organisée le 25 juin 2022.

M. Cornuz déclare que ce crédit budgétaire supplémentaire a déjà été présenté à la commission administration générale, la semaine précédente. En effet, il était nécessaire d'obtenir rapidement cet accord pour engager les montants nécessaires afin d'être en mesure d'organiser la manifestation, qui se déroulera le 25 juin prochain. La date a été imposée par l'agenda de la Conseillère fédérale, Mme Sommaruga, au vu de ses multiples obligations. Il rappelle que l'annonce de la remise du prix date du 13 janvier.

Néanmoins, beaucoup d'événements sont prévus le 25 juin en lien avec la fête de la musique, d'où le choix d'organiser une commission avant que cet objet ne soit présenté au Conseil municipal dans son ensemble. Il espère que ce dernier acceptera le vote immédiat afin de poursuivre l'organisation de cet événement.

Il rappelle que le prix Wakker est la plus haute distinction que peut octroyer Patrimoine suisse à une commune ; cette récompense n'est pas attribuée sur candidature, mais selon le choix du comité après un appel à concours. Il s'agit d'un honneur et une magnifique opportunité de mettre Meyrin en valeur tant par la presse générale que celle spécialisée. Le souhait est d'en faire une fête populaire, ce d'autant plus que la fête des écoles ne pourra se faire dans un format de fête populaire telle qu'espéré suite à la levée des mesures sanitaires.

Les conseillers seront évidemment invités à cette remise du prix en tant qu'autorités communales auprès des représentants officiels.

M. Dournow procède à l'entrée en matière, qui est acceptée par 32 oui, soit à l'unanimité. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur le vote immédiat. Comme personne ne souhaite prendre la parole, **M. Dournow** soumet au vote **le vote immédiat**, lequel est accepté par 30 oui et 1 abstention.

M. Nobs donne lecture du rapport de la commission administration générale :

Rapport de la commission administration générale tenue le 9.03.2022 sous la présidence de M. Clerc et en présence de M. Cornuz, Maire, M. Tremblet, conseiller administratif, et de M. Fohrer, responsable du service communication et affaires économiques.

L'objectif de la commission est d'aborder la délibération n° 2022-07, relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 138'000.- destiné à financer la manifestation populaire de remise du prix Wakker organisée le 25 juin 2022.

Le Président rend les commissaires attentifs à l'élément d'urgence lié à l'organisation de la remise du Prix Wakker à la ville de Meyrin. L'événement officiel est prévu pour les 24 et 25 juin 2022. C'est cette urgence qui explique pourquoi le Conseil administratif passe devant la commission avant que la délibération afférente ne passe au Conseil municipal.

M. Cornuz stipule que le processus politique annoncé ce soir présente un caractère particulier dû à l'urgence. Le processus habituel ne permet pas en effet d'assurer l'organisation et la mise en place de l'événement qui aura lieu le 24 et 25 juin 2022. Cette date a été fixée par les services de Mme Simonetta Sommaruga, Conseillère fédérale.

M. Fohrer prend la parole et explique que le Conseil administratif souhaite impliquer le Cartel dans l'organisation des festivités ouvertes au public, en particulier le 25 juin, en guise de soutien, car les associations meyrinoises ont connu une traversée du désert du fait de la pandémie. Cependant, le Cartel est très sollicité en 2022 et il a été impossible dans les délais de discuter avec ce partenaire.

La partie officielle se déroulera à la Campagne Charnaux. La scène actuelle n'est plus adaptée aux scénographies actuelles et aux standards de sécurité actuels. Les

recherches d'une nouvelle scène ont été infructueuses. Le périmètre autour de la Ferme de la Golette devra être sécurisé (apéritif dînatoire V.I.P.).

Le prix Wakker revient à tous les Meyrinois, car il célèbre la mise en valeur du patrimoine des années 1960, la mise en valeur de la biodiversité et la gestion énergétique de la Commune, l'activation de la participation citoyenne depuis la création de la Cité à celle de l'écoquartier des Vergers et les démarches citoyennes qui en découlent telles que "de la fourche à la fourchette". C'est pourquoi la Commune désire organiser des visites au cheminement libre et des animations pour le tout public. L'animation prévue à la Ferme de la Planche sera peut-être étendue aux Vergers. La grande plaine verte de «Cité Parc» devrait accueillir les activités du Cartel. Patrimoine suisse a retenu comme couleur emblématique de son 50ème prix Wakker un jaune.

Le budget, d'un montant total de CHF 138'000.-, a été monté dans l'urgence et reflète le niveau d'information, qui est celui de l'administration à l'heure actuelle. Louer le matériel paraît la solution pour s'assurer de disposer d'un matériel de qualité. Les installations de sonorisation seront simples et similaires à celles que Meyrin utilise lors des discours.

Restauration : le montant de CHF 40.- par personne pour la restauration V.I.P. peut paraître élevé, mais n'est en fait pas extravagant et se situe dans la moyenne supérieure.

Communication : un budget de CHF 30'000.- est prévu, qui laisse un peu de marge. Le nombre de panneaux de présentation signalétique est encore inconnu.

Un commissaire demande des précisions sur l'identité des personnalités qui seront invitées et désire savoir si les membres du Conseil municipal seront également invités. **M. Cornuz** confirme que le Conseil municipal sera invité dans sa totalité. Quant aux personnalités, une délégation du Conseil d'État sera probablement présente du fait de la représentation du Conseil fédéral. Les représentant-e-s de Patrimoine suisse seront très présents avec un délégué de chaque canton suisse.

Un commissaire relève le bon travail de réflexion de l'administration, il estime le concept d'organisation bien fait. Il juge le coût de la manifestation important et souhaite que le budget en soit réduit. Il propose d'impliquer les entreprises meyrinoises afin qu'elles participent financièrement à l'organisation. **M. Fohrer** répond que l'idée est bonne, mais n'a pas été retenue pour la raison que Meyrin approche actuellement les entreprises dans le cadre du sponsoring du prochain Meyrin Economic Forum.

Un commissaire demande si la scène actuelle n'est plus fonctionnelle pour la majorité des événements ou si elle ne l'est que pour la manifestation du prix Wakker. **M. Fohrer** confirme que la scène est « en fin de vie » et qu'elle pose des problèmes de sécurité en cas de grands événements. Il sera nécessaire de la changer.

Un commissaire souhaite comprendre combien de personnes sont attendues à cette manifestation. **M. Fohrer** informe que 500 à 1'000 personnes peuvent être attendues.

Un commissaire demande ce qui est prévu en cas de mauvais temps. **M. Fohrer** répond qu'en cas de pluie, l'affluence devrait être inférieure à 500 personnes et une grande tente devrait suffire.

Un commissaire se déclare surpris par le choix du format papier pour les publications, format qui génère beaucoup de déchets, ainsi que par le choix d'une autre couleur que le vert, la couleur symbolique de Meyrin. M. Fohrer précise que le choix du format et de la couleur des publications, ce n'est pas le choix de Meyrin, qui n'a aucun contrôle sur la réalisation des documents. Patrimoine suisse a le contrôle entier de la rédaction et de la publication.

Un commissaire demande des précisions sur les responsabilités respectives du canton et de la commune quant à la sécurité de la Conseillère fédérale. M. Fohrer répond que le service de la sécurité municipale travaille sur la question. La Commune est soumise aux demandes d'autorisation d'usage. La sécurité est assurée par la Confédération et la Police cantonale et ne devrait rien coûter à Meyrin.

Une commissaire déclare être très pessimiste quant à une participation du Cartel au vu du programme du mois de juin. L'événement est très proche de la Fête des écoles que le Cartel privilégiera sans doute. M. Fohrer répond que la Commune expliquera au Cartel ses besoins et ses demandes.

Une commissaire demande que la sonorisation soit le plus bas possible autour du Lac des Vernes, par respect pour le bien-être de la faune. M. Cornuz répond que le Lac des Vernes n'accueillera pas d'activités festives ou bruyantes.

M. Cornuz remercie pour la richesse des propositions faites et la qualité des échanges. Il relève que les commissaires ont ce soir confirmé leur implication importante dans l'acquisition des mérites qui valent à présent à Meyrin de recevoir le prix Wakker.

En l'absence de propositions d'amendement, le Président passe aux votes. Il lit le texte de la délibération n° 2022-07 à haute voix et prie les commissaires de lever la main s'ils acceptent de préavis favorablement la délibération.

La délibération n° 2022-07 est préavisée favorablement par 9 oui et 4 abstentions."

M. Dournow annonce avoir reçu 3 amendements, dont deux concernent une baisse de prix et le troisième concernant une recherche de sponsoring.

1. **UDC** : considérant l'exposé des motifs établissant un budget approximatif, il demande d'intégrer la ligne suivante et de supprimer l'autre à savoir :
 - a. Intégrer le montant alloué à Meyrin pour le prix Wakker de 20'000.-,
 - b. de supprimer la sonorisation se montant à 30'000.-Ceci permettant de diminuer le budget à 88'000.-, il sera nécessaire de corriger le titre et le dispositif de la délibération.
2. **PLR** :
 - a. passer le montant de la délibération à 100'000.-,
 - b. encourager l'administration communale à rechercher des sponsorings auprès des entreprises.

M. Dournow va donc procéder au traitement des amendements concernant le montant total de la délibération en commençant par ceux de l'UDC.

Mme Schweizer déclare au nom de l'UDC :

"L'UDC Meyrin Cointrin se réjouit que la commune de Meyrin ait été choisie comme lauréate du prix Wakker 2022.

J'avais d'ailleurs exprimé le souhait, sous forme d'une proposition individuelle, d'associer le Conseil municipal à l'organisation de la fête du 25 juin 2022. Après m'avoir exprimé son refus de créer une commission ad hoc, le maire, M. Cornuz, m'avait alors répliqué ceci :

Le Conseil municipal sera néanmoins informé du déroulement de cette manifestation et la proposition du Conseil municipal pourra être prise en compte.

Aujourd'hui, nous sommes saisi d'une délibération de 138'000.- que le Conseil administratif veut imposer sans être passé en commission. Que les choses soient clairement exprimées : nous sommes en démocratie, il ne suffit pas que le Conseil administratif informe le Cartel pour considérer que l'affaire est conclue. Non. La règle de démocratie, c'est de prévenir le Conseil municipal en priorité et de ne pas le mettre devant le fait accompli comme c'est le cas ce soir.

On a appris, par exemple, que le Conseil administratif avait l'intention de renoncer à l'organisation de la fête des écoles, style pré-Covid, sur la Campagne Charnaux. Or, l'exposé des motifs annonce l'inverse.

Nous devons nous déterminer sur le montant de 138'000.- les yeux fermés. Suivant l'initiative du Conseil administratif, je me permets de faire les trois propositions suivantes :

- a) Intégrer le manège de Meyrin, membre du Cartel, à la Fête, car il mérite tout autant, sinon davantage que la ferme urbaine des Vergers, d'apparaître au rang du patrimoine historique de la commune de Meyrin qu'il s'agit de conserver.
- b) Soustraire de la délibération 20'000.-, à savoir le montant de la récompense.
- c) Soustraire 30'000.- prévus pour la sonorisation, lumière et scène à la Campagne Charnaux.

La Fête des écoles ne doit pas être sacrifiée une troisième année consécutive pour des raisons que rien ne justifie. Il est inutile de supprimer cette belle fête, qui donne l'occasion aux clubs des associations communales de réaliser un bénéfice pour alléger leur trésorerie. Le budget de fonctionnement communal prévoit la dépense pour l'aménagement de la sonorisation, lumière et la scène de la Campagne Charnaux. Ajouter à nouveau cette dépense de 30'000.- pour une préparation qui a toujours été planifiée et dans la quinzaine avant la fête des écoles, revient à créer un double financement. L'installation de grandes tentes devant le manège, par exemple, fait également partie de cette préparation dûment budgétée. Le coût de cette construction a fait l'objet d'une ligne budgétaire supplémentaire.

Pour les raisons évoquées, le groupe UDC vous demande de bien vouloir accepter son amendement qui réduit la délibération à 88'000.-."

M. Dournow déclare que le groupe PLR propose de grouper ses deux amendements, soit de diminuer le montant à 100'000.- et d'encourager l'administration à rechercher des sponsorings auprès des entreprises.

Il ouvre le débat sur l'amendement proposé par l'UDC.

M. Amato trouve étonnante la prise de position du groupe UDC, qui prétend qu'il n'y a pas eu de commission à ce sujet, alors que le même groupe en a fait le rapport...

Il pense que les dépositaires des différents amendements ne se rendent pas compte de l'honneur et de la chance induits par la récompense du prix Wakker. Ce dernier est le summum au niveau de l'urbanisme et de la qualité de la préservation du patrimoine. Aujourd'hui, grâce à ce prix, l'ensemble de la Suisse sait où se trouve Meyrin et cela lui a valu de nombreuses retombées médiatiques. Le tourisme sur la Commune va certainement être plus élevé, apportant des revenus financiers.

Il rappelle que le montant de 138'000.- est inférieur à toutes les fêtes organisées. Il est désolé que la fête des écoles n'ait pas lieu sur la Campagne Charnaux. Cependant, le Conseil administratif a pris une décision et il n'est pas possible de s'y opposer. De dire que l'on enlève les 30'000.-, car la scène sera de toute façon installée, et bien non, la réalité est que cette dernière ne le sera pas. Donc si on les supprime de la délibération, on va voir Mme Sommaruga au même niveau que tout le monde, crier pour réciter son discours ! Il serait presque prêt à voter l'amendement juste pour voir cela et le ridicule de Meyrin à ce moment-là.

De plus, de proposer d'enlever les 20'000.- du prix, est la preuve que l'UDC n'a toujours pas compris le principe de la délibération, à savoir une autorisation de dépenser au Conseil administratif, dans laquelle on doit mentionner l'ensemble des dépenses. Il n'est pas possible d'ajouter les subventions où les revenus annexes.

De même, concernant la proposition du PLR, de diminuer de 30'000.- la délibération avec l'espoir de trouver cette somme à travers le sponsoring. Ce n'est pas possible ! Il faut donner l'autorisation au Conseil administratif de dépenser ces 138'000.-.

La réalité est que, bien que ces amendements aient un sens, ils ne sont pas réalistes. Il faut voter ce montant dans sa totalité afin d'organiser un bel événement en faisant honneur au comité de Patrimoine suisse et à la Conseillère fédérale. Quant à la proposition d'ajouter un autre bâtiment à la liste de ceux distingués, il rappelle qu'il n'est pas du ressort de la commune de Meyrin d'ajouter un bâtiment qui n'est pas cité dans le prix.

M. Fabre annonce que le parti socialiste va refuser tous les amendements pour les mêmes raisons que son préopinant. Il n'est pas possible d'enlever le prix reçu comme lorsqu'on reçoit une subvention pour une construction d'un bâtiment.

Il rappelle que M. Fohrer a affirmé, lors de la commission, en disant que ce prix était maximal et qu'il souhaitait dépenser moins. Néanmoins, n'ayant pas toutes les connaissances et uniquement les contraintes de Patrimoine suisse une semaine avant la commission, l'administration a donc fait ce qu'elle a pu. Quant au sponsoring, il trouverait fabuleux de voir la Conseillère fédérale telle un joueur de football avec en arrière-plan des annonces publicitaires. Il s'agit de l'attribution d'une distinction remise par les autorités du pays.

M. Grognuz déclare que son groupe va soutenir l'amendement du groupe UDC, car ce qui les a choqué dans la présentation en commission est que l'on fasse référence à un prix maximal et ceci ne correspond pas à leur vision du fonctionnement d'une administration publique. Son groupe souhaite que l'on recherche des économies.

M. Cornuz confirme que l'on ne peut pas intégrer un montant lié à une subvention dans une délibération. Il défie le Conseil municipal de trouver une trace de cette pratique. Il rappelle que, pour les crédits d'investissements, on sait que l'on va

pouvoir bénéficier de montants de la part du Fonds intercommunal sans avoir la connaissance au préalable du montant exact. Il en conclut que cet amendement est illégal, il estime qu'il serait préférable de le retirer, car, de toute façon, il sera balayé par le service des affaires communales.

Quant à l'intégration du Manège dans l'organisation de la fête, rien n'empêche le Cartel de s'adresser à l'ensemble des associations communales. Ce n'est pas au Conseil administratif d'imposer l'une ou l'autre association pour l'organisation d'un tel événement. Il ne voit donc aucun inconvénient à ce que le Manège intègre l'organisation de la fête, cela apportera un côté champêtre et peut-être même que Mme Simonetta Sommaruga se fera un plaisir de chevaucher quelques minutes un cheval du manège de Meyrin, ce serait assez génial et cela pourrait remplacer le podium manquant.

Quant au sponsoring, il pense qu'effectivement certains n'ont pas compris l'ampleur de cet événement. Demander un sponsoring à une entreprise, c'est lui assurer une visibilité. Or, il n'y a jamais eu de sponsors pour le prix Wakker. De plus, il rappelle un élément relevé lors de la commission et que le rapporteur n'a pas mentionné dans son rapport, à savoir que la commune n'a aucune maîtrise sur les supports de communication (flyers et brochures) étant donné que Patrimoine suisse en détient l'exclusivité. Meyrin participe juste à une partie du financement de ces supports. Il ne comprend pas que l'on puisse revenir sur ces éléments alors qu'ils ont été clairement expliqués durant la commission. Il espère que les conseillers municipaux vont refuser en bloc ces amendements pour pouvoir organiser cette fête qu'il espère magnifique et au bénéfice de tous les Meyrinois, qui l'ont bien mérité.

Admettant l'erreur concernant les 20'000.-, **Mme Schweizer** revient sur la suppression du budget de 30'000.-. Il ne s'agit pas d'enlever la scène pour cet événement, mais de prendre cette somme sur le budget de la fête des écoles.

M. Tremblat rappelle que le budget de la Fête des écoles va être utilisé pour les animations des écoles sur le même modèle que l'année précédente. Le montant sera dépensé différemment. Par conséquent, cette scène et la sonorisation sont donc nécessaires pour assurer une partie officielle de qualité, car il imagine mal Mme Sommaruga faire son discours sans aucune sonorisation. Il insiste sur le fait qu'à cette date, a lieu la fête de la musique et qu'il est difficile de trouver du matériel à Genève. Il faudra aller le chercher probablement dans un autre canton et les prix sont relativement élevés. La partie lumières pourrait être minimisée puisqu'au départ, l'idée était de faire une fête plus tard dans la soirée, à laquelle il a fallu renoncer en raison de la fête de la musique. Il invite les conseillers à refuser cet amendement.

M. Fontanini souhaite être rassuré sur le fait que la suppression de la fête des écoles à la Campagne Charnaux n'a rien à voir avec l'organisation du prix Wakker lequel a lieu une semaine avant la fête des écoles.

M. Cornuz confirme que cela n'a rien à voir et qu'il avait été envisagé, dans un premier temps, d'utiliser le matériel de la fête des écoles pour le prix Wakker et donc d'organiser les deux événements.

M. Nobs annonce qu'au vu des éléments apportés par le Conseil administratif, le groupe UDC va retirer son amendement.

M. Dournow passe à l'amendement du PLR.

M. Grognuz rappelle que le PLR souhaite une réduction de la délibération à 100'000.-, avec l'ajout d'un point 4 dans le dispositif demandant que l'administration sollicite les entreprises pour participer financièrement au soutien de cette manifestation.

M. Grognuz a pu entendre le discours de certains conseillers et il les encourage à participer à des manifestations, qui se déroulent dans le canton de Vaud ou en Suisse alémanique, car le sponsoring privé se pratique là-bas, même en présence des conseillers fédéraux ou du Conseil d'Etat in corpore. Ceci n'est donc pas surprenant. Lorsque l'on parle de sponsoring, il ne s'agit pas des multinationales forcément, mais des entreprises locales. Notamment, il est d'usage pour les banques d'offrir les nappes en plastique ou des décorations florales.

Il regrette l'attitude de certains groupes de mettre les pieds au mur, alors que d'autres essaient d'apporter des propositions innovantes et de réfléchir « out of the box ».

Mme Hartmann est fascinée par la proposition du PLR, car dans le sponsoring, les entreprises peuvent accepter ou refuser de participer financièrement. Or, le sponsoring vient s'insérer au dernier moment du projet dans l'organisation des événements. Elle rappelle que l'administration dispose de 3 mois pour trouver des entreprises qui seraient prêtes à investir. Cela reflète la méconnaissance du terrain et l'attitude amateur de certains membres du Municipal qui, en plus, propose des nappes en plastique, merci pour l'environnement ! Elle s'interroge sur le processus de réflexion ayant lieu au sein du Conseil municipal. Il est évident que les Verts ne soutiendront pas cette proposition.

M. Grognuz apprécie grandement qu'on lui fasse la morale et si Mme Hartmann souhaite lui apprendre à organiser un événement, il n'y voit pas d'inconvénient. Il rappelle que les entreprises communales contribuent à la prospérité de la commune et c'est une occasion de les mettre en avant également devant la masse des médias qui seront présents le 25 juin prochain.

Mme Dimopoulos remémore la campagne organisée pour soutenir les entreprises locales qui se sont retrouvées en difficulté pendant la période Covid et aujourd'hui, on parle de sponsoring. Elle ne comprend pas la logique. Elle estime que le projet proposé par l'administration est correct et faisable.

M. Fontanini trouve intéressant de réfléchir au sponsoring privé et il estime important que les entreprises locales puissent être mises en évidence. Mais au vu des implications, il faudrait réfléchir à une charte éthique de ce type de liens, ce qui est impossible à réaliser au vu des délais et vu la médiatisation de ce prix, il n'est pas possible de commettre des erreurs à ce niveau. Il propose que cette discussion puisse avoir lieu et que l'on travaille sur le fond, car il est important de soutenir la visibilité des entreprises, mais dans le cadre de cette manifestation, le risque est trop important.

M. Rheiner valide les propos de son préopinant. Il est d'avis qu'il est préférable dans un premier temps de voter ce crédit de 138'000.- et dans un deuxième temps, d'aller chercher des sponsors locaux. Il souhaite demander au PLR comment il compte baisser le budget à 100'000.-.

M. Grognez répond que son groupe avait pensé à une diminution de la communication et au niveau des brochures.

M. Scandurra annonce que le PDC refusera les différents amendements du PLR et de l'UDC. Il estime que ces sujets auraient dû être discutés en commission.

Au vu des amendements proposés, **Mme Tschudi-Spiropulo** en déduit qu'il y a une méconnaissance de ce qu'est le prix Wakker et Patrimoine suisse. Si des gens sponsorisent cet événement, ils le font dans l'anonymat le plus complet. Elle défie l'assemblée de trouver, dans les brochures de ces 50 dernières années, une mention d'une quelconque entreprise. Patrimoine suisse impose ses conditions. C'est comme la diplomatie : tout est codé et il y a des choses qui ne se font pas. Elle veut bien que des entreprises meyrinoises collaborent, mais elles doivent le faire de façon anonyme et il n'est pas question de les remercier durant la cérémonie.

M. Serrano réplique que le PLR a parfaitement compris ce qu'est le sponsoring et est conscient de la thématique liée à l'image. Il s'agit de demander aux entreprises si elles souhaitent participer, mais effectivement sans banderole, et de donner l'occasion aux entreprises de s'impliquer dans cet événement, qui récompense symboliquement les choix opérés par toutes les autorités communales qui ont précédé ce Conseil.

Il ne s'agit pas de publicité, mais d'une volonté de soutenir la manifestation.

N'ayant plus de demande de parole, **M. Dournow** met aux voix l'amendement du PLR **"de passer le montant de 138'000 à 100'000.- et d'encourager l'administration à rechercher des sponsoring auprès des entreprises de la Commune"**. Il est refusé par 23 non, 6 oui et 3 abstentions.

Mme Tschudi cède la lecture de la prise de position des Verts à **Mme Murciano** :

"1. En premier lieu, les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin aimeraient exprimer leur fierté d'appartenir à cette ville de Meyrin qui obtient le prestigieux prix Wakker. Elles et ils tiennent également à féliciter et à remercier toutes celles et ceux qui dans le passé et le présent ont contribué par leur engagement tenace à l'obtention de ce merveilleux prix. Les conseillères municipales et conseillers municipaux passé.e.s et présent.e.s en font d'ailleurs partie puisque, par leur vote éclairé, ils ont permis les investissements dans cette culture du bâti meyrinoise qui est mise aujourd'hui en lumière et à l'honneur dans toute la Suisse, et en particulier en Suisse alémanique.

2. Deuxièmement, nous aimerions rapidement rappeler le contexte qui fait qu'une commune périurbaine, une ville d'agglomération, comme Meyrin, reçoive le prix Wakker, une commune suburbaine, qui ne ressemble en rien à Stein am Rhein ou à Dardagny. Il y a quatre ans, sur invitation du conseiller fédéral Alain Berset, se sont réunis à Davos, juste avant le Forum de Davos, les ministres de la culture du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne. Dans une déclaration, la «Déclaration de Davos», ils et elles ont adopté une nouvelle définition d'une culture du bâti de qualité, je cite : «une approche qui soit enracinée dans la culture, qui renforce activement la cohésion sociale, assure la durabilité de l'environnement et contribue à la santé et au bien-être de tous ». Voilà la définition de culture du bâti de qualité que donne la «Déclaration de Davos» et que Patrimoine suisse fait sienne. La

«Déclaration de Davos» souligne également le bénéfice pour la société d'une culture du bâti de qualité, je cite : « Une culture du bâti de qualité renforce notre sentiment d'appartenance. En permettant à la population de s'identifier à son cadre de vie, elle favorise une société inclusive et solidaire, fait obstacle à la discrimination et à la radicalisation et favorise l'intégration et le sens civique. Cela est important non seulement pour les centres-villes et les sites historiques, mais aussi pour chaque facette du cadre de vie européen : les espaces ruraux **et suburbains**, les villages, les zones industrielles et les infrastructures.» Je vous invite à lire la «Déclaration de Davos» dans son intégralité, car elle permet à la fois de mieux comprendre pourquoi Meyrin mérite pleinement cette prestigieuse distinction, mais aussi pourquoi il est important de la célébrer et d'y associer la population meyrinoise dans son ensemble. Dès lors, la somme que nous votons ce soir se justifie pleinement. Ne pas la voter exprimerait une incompréhension totale des efforts financiers et humains que nous avons consentis ces dernières années et dont le prix Wakker reconnaît l'importance.

3. Rappelons aussi que Patrimoine suisse décerne deux prestigieux prix, le prix Wakker et le prix Schulthess et que Meyrin, il y a juste trois ans en 2019, a reçu le prix Schulthess des jardins. Par ce prix, Patrimoine suisse distinguait, je cite «... l'engagement des nombreuses personnes qui ont contribué à la renaissance et à la rénovation éclairée du Jardin botanique alpin de Meyrin.» Il est exceptionnel, voire unique, qu'une commune obtienne, dans un laps de temps si court, les deux prix que Patrimoine suisse décerne. Les visiteurs et visiteuses de toute la Suisse qui ont déjà commencé d'affluer porteront également leur regard sur le jardin botanique alpin, primé en 2019.

4. Les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin ne comptent pas s'exprimer sur le détail de la manifestation prévue. L'organisation de celle-ci est de la compétence du Conseil administratif. Deux brèves remarques tout de même :

- Comme nous l'avons déjà souligné, nous saluons la volonté politique du Conseil administratif d'associer les Meyrinoises et Meyrinois, qui à nos yeux sont toutes et tous des VIP, des «very important persons».
- L'investissement consenti pour cette célébration se justifie pleinement, indépendamment de la présence ou non d'une conseillère fédérale, même si évidemment sa présence nous fait plaisir et contribue à la prise de conscience de l'importance à accorder à une culture du bâti de qualité.

5. Les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin aimeraient enfin, et c'est mon dernier point, que les célébrations s'accompagnent d'un engagement politique des élu.e.s au sens large. Recevoir un prix n'est en effet pas seulement une récompense, mais également une responsabilité, la responsabilité de poursuivre un engagement digne du prix Wakker. Nous souhaitons que cette responsabilité se traduise notamment par les engagements suivants :

- Qu'on continue à se préoccuper d'un entretien exemplaire des espaces publics : à titre d'illustration, nous souhaiterions que la Commune cesse d'utiliser des containers bleus peu esthétiques pour y entreposer du matériel sur l'espace public, comme c'est le cas au Jardin botanique alpin ou à Champs-Fréchets à côté de la crèche. Nous souhaiterions que le Fonds d'art contemporain répare la boîte qui est censée contenir des flyers explicatifs sur l'œuvre «Ici et ailleurs», mais qui aujourd'hui est endommagée et sert de

cendrier. Nous souhaiterions que toutes les observations concernant des dégradations provenant de citoyennes ou citoyens soient prises rapidement en considération et réparées.

- *que les différents quartiers, peu ou pas mentionnés du tout dans le cadre du prix Wakker, soient, dans un avenir proche, traités avec un véritable souci de culture du bâti : Nous pensons en particulier à Champs-Fréchets, le quartier de la Meyrinoise, les quartiers d'activités industrielles dans la ZIMEYSA, le quartier de Cointrin, les quartiers de villa et évidemment également le centre commercial, véritable verrue au cœur de notre cité.*
- *que l'engagement pour la biodiversité et le climat soit véritablement une priorité aussi bien dans l'aménagement que dans l'entretien du territoire, en renforçant le suivi scientifique et la protection du biotope du lac des Vernes, notamment contre la pollution lumineuse de l'avenue Louis-Rendu, en réalisant le chemin de la biodiversité, véritable parcours didactique, tel que prévu dans le plan directeur communal, en développant l'agriculture urbaine, notamment par le biais de la restauration collective, en planifiant et réalisant l'arborisation de la commune tel que prévu par le plan directeur communal, en planifiant et réalisant la végétalisation des préaux d'école.*
- *Enfin, nous aimerions que l'administration communale considère la société civile, c'est-à-dire les citoyennes et citoyens engagé.e.s comme de véritables partenaires du changement et non pas comme des administrés revendicateurs.*

Le prix Wakker est un formidable encouragement à poursuivre notre engagement pour le plus grand bien de la population meyrinoise. Les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin voteront avec conviction et enthousiasme le crédit demandé et remercient le Conseil administratif et l'administration communale pour la rapidité avec laquelle cette délibération a été élaborée."

Mme Deluermoz annonce que son groupe, le PDC-VL, votera favorablement cette délibération. Ils sont fiers de l'obtention de ce prix Wakker pour la commune. C'est le couronnement de toute une politique portée par des projets ambitieux et votés lors des précédents Conseils, administratifs et municipaux. Merci à eux d'avoir eu cette vision qui permet aujourd'hui de savourer ce prix et de le célébrer avec la population. Outre le fait évident que ce montant est nécessaire pour répondre à toutes les obligations listées par Patrimoine suisse, il s'agit d'une belle opportunité d'accueillir une conseillère fédérale dans la Commune et de proposer une fête populaire aux citoyens-ennes.

De plus, avoir déjà obtenus 60 articles et reportages liés à l'annonce de Meyrin comme vainqueur de ce prix dans divers médias suisses et en attendre d'autres encore à la suite de la remise du prix le 25 juin prochain est inestimable. Une telle mise en lumière aurait coûté bien plus cher à l'administration si l'on avait voulu s'offrir une telle publicité sous forme d'achats publicitaires. Elle propose donc de se réjouir de cet événement et de fêter dignement ce prix.

M. Fontanini fait part de la position des Socialistes :

"Le prestigieux *Prix Wakker* décerné par l'association *Patrimoine suisse* a récompensé cette année la capacité des autorités meyrinoises à imaginer, planifier et mettre en œuvre le développement de notre ville, en mettant en valeur son

patrimoine historique et artistique, tout en relevant avec succès les défis d'un monde moderne en constante mutation.

Ce prix est d'autant plus important qu'il souligne la capacité de notre Commune, au-delà des alternances politiques qui se sont succédé, à traverser de manière cohérente des décennies de profondes transformations démographiques, sociales, économiques et environnementales, pour et avec sa population.

Les manifestations prévues par l'administration se veulent à la hauteur de la valeur du Prix, de l'importante communication positive qui a découlé sur tout le territoire national et de l'importance des invités qui y sont associés. Nous faisons référence à l'annonce de la venue d'une conseillère fédérale, mais aussi à la présence prévue des autorités cantonales et d'outre-frontière ainsi que des représentants de *Patrimoine Suisse* et des communes lauréates avant nous, mais nous pensons surtout et principalement à la population meyrinoise qui doit absolument en bénéficier pleinement.

Au vu des considérations qui viennent d'être illustrées, le Parti Socialiste de Meyrin-Cointrin va voter favorablement cette délibération et invite les autres groupes politiques en faire de même."

M. Grognoz remercie M. Nobs pour son excellent rapport. Le groupe PLR aurait préféré que cette délibération ait été présentée au mois de février et qu'il y ait eu un renvoi en commission, même si le délai était court, car impossible n'est pas meyrinois.

Le groupe PLR est conscient que le prix Wakker est un honneur pour Meyrin et il souhaite rappeler que ce prix récompense des années d'investissement humain et financier de la part du Conseil municipal, du Conseil administratif et de l'administration. Les efforts portés par le Conseil administratif de ces dernières législatures commencent à porter ses fruits. La commune se défait progressivement de l'image de cité satellite pour afficher fièrement son dynamisme et sa beauté architecturale. Meyrin peut donc être fier de ce prix, dont la remise aura lieu en présence de la Conseillère fédérale, Mme Simonetta Sommaruga, ce qui est une grande première pour la Commune.

Le montant de la délibération est quelque peu excessif comme il l'a fait savoir lors de la présentation de l'amendement PLR. Vu le refus de ce dernier par la majorité de ce Conseil, le groupe PLR ne soutiendra pas la délibération et préférera s'abstenir.

M. Tremblet souhaite donner un argument supplémentaire et, s'adressant à Mme Deluermoz, déclare qu'il s'agit de plus de 300 mentions dans la presse suisse et internationale. La section genevoise de Patrimoine suisse, a mis en ligne une série de 9 visites, à partir du 9 avril jusqu'au 15 octobre. Deux d'entre elles permettront de revisiter l'histoire des deux autres lauréats genevois, à savoir Dardagny et la ville de Genève, mais les 7 autres visites auront lieu à Meyrin. Le programme est riche et il vaut la peine de soutenir ce prix Wakker. Des retombées sont attendues et il suggère aux conseillers de consulter le site de Patrimoine suisse, où sont mentionnés Mategnin, Cointrin et le château de Feuillasse.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Dournow** soumet au vote la **délibération n° 2022-07,**

relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 138'000.- destiné à financer la manifestation populaire de remise du prix Wakker organisée le 25 juin 2022

Vu l'obtention du prix Wakker récompensant 60 ans d'urbanisme de valorisation du patrimoine bâti, de protection de la biodiversité et de participation citoyenne;

Vu la coïncidence avec le 50^{ème} anniversaire de Patrimoine suisse et la tenue à Meyrin de la convention des délégués de Patrimoine suisse;

Vu la participation exceptionnelle d'une représentante du Conseil fédéral;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 mars 2022,

D E C I D E

PAR 24 OUI ET 8 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de **CHF 138'000.-** destiné à financer la manifestation populaire de la remise du prix Wakker le 25 juin 2022,
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2022 sur les comptes 79.30 – 79.31 – 79.39,
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

[Pause de 20h20 à 21h20].

* * *

10. **Délibération n° 2022-08 présentée par M. Pierre Boccard (PLR), Mmes Yolande Boccard (PDC-VL), Cosima Deluermoz (PDC-VL), Elisa Dimopoulos (PS), M. Bektesh Ferati (UDC), Mmes Esther Hartmann (Ve), Sanida Husanovic (MCG), MM. Placide Iswala (PS), Francisco Sanchez (PS), Mmes Adriana Schweizer (UDC), Alejandra Tschudi-Spiropulo (Ve) et Esther Um (Ve), au nom de la commission coopération et solidarité internationales, demandant une aide d'urgence de CHF 25'000.- en faveur de la population civile et des personnes réfugiées ukrainiennes à la suite de l'offensive de l'armée russe sur le sol ukrainien le 24 février 2022.**

Mme Hartmann déclare avoir eu du plaisir à rédiger cette délibération, car il s'agit d'une aide très concrète et très bien circonscrite. Elle remercie les commissaires pour leur écoute attentive lors de la commission et pour leur implication. A ce moment-là, il y avait 500'000 personnes sur les routes, aujourd'hui elles sont plus de deux millions. Il est vraiment nécessaire de contribuer à l'effort collectif. La Chaîne du bonheur a récolté plus de 100 millions. Elle remercie l'assemblée pour son bon accueil de ce texte, même si 25'000.- pour la Chaîne du bonheur peut paraître anecdotique.

M. Dournow passe au vote de l'entrée en matière, qui est acceptée par 32 oui, soit à l'unanimité.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il met ensuite aux voix le **vote immédiat**, qui est également accepté à l'unanimité.

Il passe ensuite au **vote de la clause d'urgence**, qui est accepté à l'unanimité par 32 voix.

Il ouvre le débat.

Mme Boccard donne lecture de la position du PDC/VL :

"Afin de répondre à l'ampleur des événements et conséquences particulièrement tragiques qui se déroulent depuis le 24 février 2022 sur les terres de l'Ukraine, notre groupe PDC-VL acceptera cette délibération afin de participer, à notre échelle en tant que Commune, au soutien de la population civile et des personnes réfugiées ukrainiennes. Cette démarche communale déjà mise en œuvre à l'occasion d'autres crises humanitaires à raison du franc symbolique par citoyen meyrinois s'inscrit également dans la mouvance générale de solidarité tant des communes, des cantons, de la Confédération, de la Chaîne du bonheur, etc."

M. Pierre Boccard remercie Mme Hartmann d'avoir déposé ce texte, car il s'agit d'un objet important qui a créé une cohésion au sein de la commission. Il est important de participer à cet effort, car il y aura certainement beaucoup de réfugiés qui arriveront en Suisse et à Genève. Il est essentiel de pouvoir accueillir ces gens et de les intégrer. Ce conflit touche particulièrement les Suisses et les Européens, car il se déroule aux portes de l'Europe et ce sont, peut-être, les raisons qui expliquent que l'on y soit plus sensibles par rapport à d'autres conflits ailleurs sur la planète. Il ne faut pas minimiser l'effet colibri de la participation meyrinoise. Le groupe PLR votera donc favorablement cette délibération.

Mme Schweizer déclare que l'UDC était prêt à donner plus, car aujourd'hui 3 millions de personnes sont sur les routes. Même s'il s'agit d'un geste minime, elle estime que chaque goutte compte et elle espère que tout va s'arranger prochainement.

Mme Dimopoulos fait part de la position des Socialistes :

"L'invasion brutale et barbare que vit l'Ukraine par la Russie depuis près d'un mois, ne laisse aucun doute : c'est la population civile, et non seulement en Ukraine mais aussi dans tous les conflits armés à travers le monde, qui est prise en otage et qui paye le prix fort en se faisant massacrer."

Et le pire est à venir, pour la population Ukrainienne, si se confirme l'utilisation des armes chimiques par la Russie comme annoncé dans un journal local.

Nous ne pouvons pas rester indifférents à une telle situation. Des femmes et des enfants, qui se comptent par milliers, fuient les horreurs de la guerre pour trouver refuge ailleurs.

Dans un esprit de solidarité et d'entraide, nous devons agir là où nous pouvons le faire pour venir en aide au peuple ukrainien.

C'est la raison pour laquelle le parti socialiste accepte cette délibération avec la clause d'urgence."

M. Rheiner rapporte que le MCG participe avec enthousiasme à cet élan de solidarité, en sus des 5 millions votés par le Grand Conseil pour le CICR. Il souhaite qu'une réflexion soit lancée pour associer la diaspora et les associations ukrainiennes à cet accueil des réfugiés.

N'ayant plus de demande de parole, le **président** procède au vote de la **délibération n° 2022-08,**

présentée par **M. Pierre Boccard (PLR), Mmes Yolande Boccard (PDC-VL), Cosima Deluermoz (PDC-VL), Elisa Dimopoulos (PS), M. Bektesh Ferati (UDC), Mmes Esther Hartmann (Ve), Sanida Husanovic (MCG), MM. Placide Iswala (PS), Francisco Sanchez (PS), Mmes Adriana Schweizer (UDC), Alejandra Tschudi-Spiropulo (Ve) et Esther Um (Ve)** au nom de la commission coopération et solidarité internationales relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'urgence de **CHF 25'000.-** en faveur de la population civile et des personnes réfugiées ukrainiennes à la suite de l'offensive de l'armée russe sur le sol ukrainien le 24 février 2022

Vu l'offensive de l'armée russe en Ukraine le 24 février 2022;

Vu les conséquences des attaques militaires russes;

Vu que plus de 500'000 Ukrainien.nes se sont trouvé.e.s en quelques heures sur les chemins de l'exil;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal dans sa séance du 22 mars 2022,

D E C I D E

P A R 3 2 O U I , S O I T À L ' U N A N I M I T É

1. d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de **CHF 25'000.-** destiné à la Chaîne du bonheur afin d'apporter l'aide d'urgence aux populations touchées par l'offensive russe en Ukraine ayant débuté le 24 février 2022,

2. de comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2022 sous la rubrique 59.300002.363.60000 "Actions d'entraide à l'étranger – subvention à des organisations privées à but non lucratif ",
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette,
4. de munir la présente délibération de la clause d'urgence vu que son exécution ne souffre d'aucun retard dû à un référendum.

* * *

11. Délibération n° 2022-01a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 790'000.- CHF 100'000.- destiné à l'étude et la mise en œuvre du concept de signalétique mobilité douce en vue de sa mise en œuvre. Rapport de la commission développement urbain (E. Hartmann, Ve).

Mme Hartmann donne lecture du rapport de la commission développement urbain ayant eu lieu le 9 mars 2022 :

"Rapport de la commission du développement urbain tenue le 9 mars 2022 sous la présidence totémique de M. Seeger et en présence de M. Eric Cornuz conseiller administratif, de M. Blondet, co-responsable du service urbanisme, travaux publics et énergie, de M. Terracol, architecte, chef de projet dans le même service ainsi que de M. Fohrer, responsable du service communication et des affaires économiques. Le procès-verbal de la commission a été tenu par Mme Erwin, que nous remercions pour la qualité de son travail.

M. le Maire, M. Eric Cornuz, explique que l'attribution du prix Wakker par Patrimoine Suisse, en juin 2022, aura certainement des répercussions sur le nombre de personnes venant visiter la commune de Meyrin. Une signalétique pour les piétons et la mobilité douce devra alors répondre aux besoins du public venant découvrir la 51^{ème} récipiendaire du prix Wakker.

Pour mémoire, l'administration travaille depuis des années au développement d'une telle signalétique. D'ailleurs, le Conseil municipal a traité plusieurs textes liés à cette thématique lors de la précédente législature.

Durant une présentation effectuée par les représentants de l'administration communale, plusieurs éléments sont ainsi rappelés aux commissaires : l'intention exprimée par le Conseil administratif, lors de la législature 2015-2020, de favoriser la mobilité douce, de mettre en valeur le territoire et d'augmenter le sentiment d'appropriation de ses usagers ; puis le dépôt, en 2017, d'une délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 37'000.- en vue de la réalisation d'un concept territorial de signalétique de mobilité douce et ensuite, en 2018, sa présentation au Conseil municipal.

Ce concept est détaillé durant la présentation. En résumé, il vise en premier à faciliter le déplacement piéton et en mobilité douce des populations qui ne connaissent que très peu le territoire meyrinois ou bien des personnes qui s'y rendent ponctuellement pour un évènement/service précis. L'objectif est de les

orienter, de les guider, et de leur confirmer la destination atteinte. Des lieux de prise en charge spécifiques ont été définis, regroupés puis hiérarchisés comme de première ou de seconde importance. Ils seront communiqués à l'aide de panneaux signalétiques et de totems de niveau 1 et 2.

La délibération traitée durant cette commission a pour objectif de financer et, donc, de rendre réel ce concept. Plusieurs étapes successives sont prévues : l'établissement du projet définitif (pour environ CHF 16'000.-), le développement du concept graphique (évalué à CHF 67'000.-), la production des supports de signalétiques (estimé à CHF 438'900.-) et, pour CHF 178'000.-, leur mise en place, projetée en été 2023. Pour tout cela, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'ouverture d'un crédit de CHF 790'000.-, somme comprenant aussi CHF 34'995.- en divers et imprévus.

A l'issue de cette présentation, quelques remarques et suggestions ont été émises par les conseillers municipaux portant, notamment, sur les lieux des totems ainsi que sur la possibilité d'un cofinancement d'un des totems par la commune de Vernier, car il sera situé à la frontière entre les deux communes. Il a aussi été demandé de tenir compte des personnes souffrant de difficultés visuelles lors de la conception des panneaux signalétiques (par exemple en renforçant les contrastes visuels).

Mais, surtout, le totem de la parole a beaucoup circulé entre les différents groupes politiques et, cela, afin de poser de nombreuses questions. Elles portent principalement sur le coût des totems signalétiques, ceux-ci, (estimé à CHF 17'000.-), sur leur apparence, leur contenu, leur emprise au sol, sur les technologies employées (écrans tactiles, codes QR), ainsi que sur les matériaux envisagés pour leur construction.

A partir des réponses fournies par les représentants de l'administration et par M. le Maire, les membres de la commission ont pu conclure que le concept élaboré, tout au long de ces dernières années, définit uniquement un cadre. Il ne précise pas, par contre, les modalités de sa mise en œuvre. En réalité, pour répondre aux questions formulées, il faudrait développer le projet définitif et en établir le graphisme.

Pour plusieurs commissaires Vert.e.s et PLR, il devient alors difficile, voire impossible, de préavisser favorablement en l'état cette délibération. Ils manifestent le besoin d'avoir une vision précise de ce qui va finalement être proposé aux usagers et usagères de la signalétique et, évidemment, aux habitant.e.s de la commune.

C'est pourquoi, une conseillère municipale Vert.e propose d'amender la délibération de telle sorte que soit financé uniquement l'établissement du projet définitif ainsi que sa conception graphique. De cette façon, une seconde délibération devra alors être soumise au Conseil municipal pour financer la production et l'installation des supports de signalétique. Cela fournirait l'occasion au Conseil administratif et à son administration de présenter le résultat des deux premières étapes avant de passer aux suivantes.

A cela, M. le Maire suggère d'intégrer plutôt des représentants de la commission (issus respectivement de la droite et de la gauche) au jury mandaté pour choisir le bureau de design graphique qui sera responsable de la conception graphique des supports.

Pour les conseillers municipaux, ces deux démarches ne sont pas antagonistes. Une commissaire Vert.e. plaide autant pour l'acceptation d'un amendement général que pour l'intégration de deux conseillers municipaux dans ce jury. Elle exprime aussi qu'aucun jeton de présence ne soit versé à ces conseillers municipaux, ce qui semble être la pratique habituelle à Meyrin.

Enfin, un conseiller municipal socialiste propose un amendement général permettant d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 100'000.-, destiné à l'étude de conception de supports de signalétique mobilité douce en vue de leur réalisation.

Il est enfin procédé au vote de la délibération n° 2022-01 telle qu'amendée. Cette délibération a été acceptée sous cette forme à l'unanimité des commissaires présents."

M. Dournow ouvre le débat.

M. Fabre donne lecture de la prise de position des socialistes :

"Nous allons voter favorablement le compromis issu de la commission. En effet, nous ne sommes pas convaincus que le projet, tel que présenté, était vraiment mûr pour un vote final. Nous sommes favorables à cette signalétique, tout en relevant que la plupart des personnes arrivant à Meyrin sont équipées d'un téléphone avec GPS, ce qui rend le besoin moins évident. Cependant, nous souhaitons un projet sobre, simple, efficace qui réponde aux besoins, tout en respectant une enveloppe budgétaire raisonnable. Dans ce cadre, nous avons été surpris par la prévision de coût des totems, sans en avoir les détails constructifs. Avec ces 100'000 francs, nous souhaitons donner à l'administration les moyens de revenir vers nous avec un projet final qui tienne compte de nos remarques : sobriété, simplicité, efficacité et budget."

M. Serrano lit la position du PLR :

"Cette séance de commission a été pour le PLR très intéressante dans toutes les acceptions du terme. Elle nous a permis de bien comprendre ce que le Conseil administratif et le service de l'UTE souhaite mettre en place sur la commune en termes de signalétique de mobilité douce. A ce stade du dossier, le PLR n'est pas en accord avec la solution finale proposée. En effet, la partie réalisation ne nous semble pas encore très claire et au demeurant, trop onéreuse en ces temps difficiles. En particulier, nous souhaitons pouvoir disposer d'une solution plus agile rapidement et en capacité de pouvoir délivrer des informations actuelles qui peuvent être aisément modifiées.

Il s'agit d'identifier les emplacements avec totem tactile comme solution d'informations, mais aussi de communication à l'intention de la population. Nous voyons donc une solution à trois niveaux selon l'emplacement et la fréquentation. Cet outil doit conjuguer agilité et durabilité écologique.

Dès lors, nous soutenons cette délibération amendée et dans le sens d'un premier pas. Cependant, nous ne sommes pas encore convaincus de la transposition et de la réalisation sur le terrain qui sera traité ultérieurement.

Le PLR votera cette délibération amendée et vous invite à en faire autant."

Mme Hartmann procède à la lecture de la position des Vert.es :

"Tout d'abord mes félicitations à la rapporteure, on n'est jamais mieux servi que par soi-même, pour avoir réduit à deux pages 33 slides de présentations, 6 pages de délibérations et 5 pages de procès-verbal !

Les Vert.e.s de Meyrin Cointrin se félicitent de l'avancement du projet de signalétique en mobilité douce et piétonne. Il fait chaud au cœur de voir se réaliser une intention déjà formulée en 2016 par le Conseil administratif.

Nous espérons que le graphisme des supports sera adapté à notre société actuelle. Nous aimerions qu'il soit moderne, qu'il inclue dans sa communication la diversité de notre population (en termes de genre, d'âge, etc.) mais qu'il tienne également compte des personnes en situation de handicap comme, par exemple, les personnes confrontées à un déficit visuel.

Notre groupe souhaite aussi l'utilisation de matériaux durables et le plus locaux possibles. L'utilisation de technologies modernes devrait être mûrement réfléchie et la moins énergivore possible. Nous nous préoccupons également des aspects liés à la pollution lumineuse et visuelle que nous voulons la plus faible possible.

Notre groupe a souhaité le dépôt d'un amendement réduisant l'impact de cette délibération à l'élaboration définitive du projet ainsi qu'à sa conception graphique. Il nous semblait important que le Conseil municipal soit informé du résultat de ces étapes avant que l'on passe au suivant. Dans ce sens, nous soutenons le Conseil administratif dans sa proposition d'intégrer des membres du Conseil municipal dans le jury chargé de choisir le bureau de design graphique de la signalétique.

C'est pourquoi nous approuverons la délibération telle qu'amendée par la commission et approuvons l'ouverture d'un crédit d'étude de 100'000.- destiné à l'élaboration et à la conception graphique de ce projet. "

M. Clerc livre la position du PDC/VL :

[Il se met à compter les membres de l'assemblée] Il manque 2 conseillers municipaux, ceux-ci n'ont certainement pas trouvé leur chemin jusqu'à la Ferme de la Golette, mais est-ce que c'est la faute de la signalétique ? Pas si sûr.

Meyrin, cette grande commune de presque 10km², qui s'étend du CERN aux Avanchets, enjambant l'aéroport, l'autoroute et les voies de train. Des lieux distincts éparpillés sur le territoire de Cointrin, de Meyrin village en traversant Mategnin, Meyrin-Parc ou encore Champs-Fréchets pour finalement rejoindre les Vergers. Tous ces lieux, ces quartiers qui recèlent de lieux particuliers, d'infrastructures de qualité, qu'elles soient sportives ou culturelles, publiques ou privées. Aujourd'hui, le projet déposé propose de recenser ces différents lieux à l'aide de panneaux de signalétique.

Le PDC/VL est surpris de voir que les lieux de culte ne seront pas représentés sur les panneaux et ce, malgré la longue histoire de cultes à Meyrin. Nous espérons que le chemin vers l'église pourra être trouvé ou retrouvé.

Excellente idée à l'ère du prix Wakker et de la mobilité douce et du retour à la vie de quartier. Le groupe DC/VL vous propose d'accepter cette délibération amendée et se tient à disposition pour participer au développement du projet. Nous espérons que les conseillers municipaux manquants retrouveront le chemin vers le Conseil municipal."

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Dournow** passe au vote de la **délibération n° 2022-01a,**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à l'étude du concept de signalétique mobilité douce en vue de sa mise en œuvre

Vu l'exposé des motifs ci-après ;

Vu la motion n° 2010-11 adoptée par le Conseil municipal en date du 16 décembre 2010 demandant d'étudier la mise en valeur de la ville de Meyrin ;

Vu l'objectif du Conseil administratif exprimé dans le programme de législature 2015-2020 de favoriser la mobilité douce sur son territoire ;

Vu la délibération n° 2017-31a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 37'000.- en vue de la réalisation d'un concept territorial de signalétique de mobilité douce ;

Vu le concept territorial de signalétique de mobilité douce établi en septembre 2018 et validé par le Conseil municipal en novembre 2018 ;

Vu le plan directeur des chemins pour piétons et le plan directeur communal adoptés par le Conseil municipal, lors de la séance du 15 décembre 2020, et validés par le Conseil d'Etat le 14 avril 2021 ;

Vu le plan des investissements 2021-2031 dans lequel le projet est planifié ;

Vu la nécessité de structurer les logiques de signalétique communale en recherchant à harmoniser au mieux les signalétiques existantes et celles en cours de développement et futures ;

Vu le rapport de la commission développement urbain ;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 mars 2022,

D E C I D E

PAR 32 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. de procéder à l'étude de la conception des supports de signalétique mobilité douce en vue de leur mise en œuvre,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 100'000.- destiné à cette étude,

3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 100'000.- afin de permettre la réalisation de cette étude.

* * *

12. Annonces de projets.

Néant.

* * *

13. Propositions individuelles.

M. Dournow demande que le Conseil administratif établisse une carte des secteurs où la mendicité est interdite et que ces lieux soit indiqués par une signalétique : ex : Cinq-Continent, Meyrin-village.

M. Clerc donne lecture de la proposition de **M. Seeger**, lequel propose que le cheval soit réintégré pour la levée des déchets encombrants avec le concours des jeunes de Transit. Il propose que cette idée fasse l'objet d'une commission environnement durable cette année et pour que cette initiative soit chiffrée et portée au budget 2023. *[3 autres conseillers suivent la proposition.]*

* * *

14. Questions.

A vu des événements en Ukraine, **Mme Boccard** demande quelle est la position de Meyrin en ce qui concerne l'accueil des familles réfugiées. La Commune a-t-elle déjà été approchée pour un état des lieux d'éventuels logements ou lieux disponibles sur le territoire meyrinois ?

M. Cornuz répond que le Canton a mis en place une plateforme solidarité Ukraine, à laquelle la Commune s'associe et alimente par le biais de ses discussions. Il confirme que le Conseil d'Etat a demandé d'identifier et de relayer tous les lieux possibles qui pourraient être mis à disposition pour faire en sorte d'accueillir les familles de réfugiés dans de bonnes conditions, quitte à utiliser des infrastructures communales ou des surfaces privées vacantes. Au sein de l'administration, un dispositif a été mis en place sous forme d'une Task force qui permet de coordonner les demandes tant du Canton que des initiatives d'habitants afin de répondre à cette urgence humanitaire.

Mme Hartmann remarque que le Conseil fédéral a activé, pour la première fois, le statut S accordant plus de possibilités et de droit aux personnes qui fuient ce conflit, ce qui permet une plus grande marge de manœuvre dans leur accueil. Quelles sont les mesures prévues par le Conseil administratif pour soutenir le Canton dans l'accueil de ces personnes, surtout en tenant compte que 80% sont des femmes qui ont besoin d'un accueil spécifique. Et cela sans diminuer notre soutien aux réfugiés venant d'autres régions du globe.

M. Cornuz a déjà répondu précédemment.

Mme Schweizer revient sur le sujet de l'Auberge communale. M. Renaud a distribué des cartes de visite avec la mention de l'auberge communale en octobre 2021, alors qu'aucune information n'avait été donnée au Conseil municipal. Elle trouve inadmissible que le Conseil n'ait pas été averti. Sur son site, il mentionne même les horaires d'ouverture de l'auberge, à savoir mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche jusqu'à 20h30 et lundi-mardi fermé, alors que le Conseil municipal avait demandé que l'Auberge soit ouverte 7 jours sur 7. Il semblerait que M. Renaud tient un autre restaurant et elle se demande comment il va réussir à gérer les deux endroits. Elle espère qu'il n'y aura pas à nouveau des problèmes. Enfin, elle souhaite que l'Auberge soit accessible à tous les portemonnaies.

M. Tremblet répond que le contrat a été signé avec M. Renaud. Le contact a été pris en novembre et décembre 2021, et il ne pense donc pas qu'il ait pu distribuer ses cartes fin octobre. Il confirme que M. Renaud a effectivement fait des cartes de visite mentionnant les deux établissements recto-verso, dont il est le gérant. On lui a demandé d'éviter de les distribuer à une grande échelle. Cet incident a été clos. L'Auberge sera accessible à toutes les bourses, puisqu'il y aura une carte côté bistrot et une carte restaurant. Le contrat stipule qu'il sera chef à l'Auberge communale et il devra engager un autre cuisinier pour son autre établissement. Le Conseil a accepté de signer le contrat sous cette condition.

Quant aux jours d'ouverture, il a été accepté de le faire 5 jours sur 7, en tous cas dans un premier temps. L'exigence était une ouverture le weekend jusqu'au dimanche soir. La date d'ouverture ne se fera pas le 1^{er} avril, car les délais de livraison du mobilier ont été repoussés, il a fallu changer la machine à laver la vaisselle et les délais de commande étant très longs, l'on espère ouvrir début mai.

M. Pierre Boccard constate que le parc de la Découverte présente des chemins délabrés, le parking sauvage règne, les places de 30 minutes sont occupées tout le weekend par des véhicules professionnels et pour lesquels il n'y a pas de contrôle. De plus, lors des matchs, l'accès au parking des sports est difficile, ce qui donne lieu à passablement d'altercations.

Sa deuxième question porte sur la zone en bas des 3 tours aux Vergers : quand sera terminé l'ensemble des travaux, car, depuis plusieurs mois, des grilles entourent la place de jeux. Quelle en est la raison ?

Il demande également ce qu'il est advenu des photos du Conseil municipal, car sur le site internet, on ne trouve que la photo de l'ancien Conseil municipal. A quoi ont-elles servi ?

M. Cornuz prend note des éléments du parc de la Découverte. Pour ce qui est de la place de jeux, il explique que les jeux du bâtiment A12 et A13 ont été livrés dix jours auparavant et ont donné lieu à l'évaluation finale. Il fallait également que les parties gazonneuses prennent racine pendant cette période. Les jeux seront accessibles début avril, sauf imprévus, ainsi que les jeux situés entre l'auberge des Vergers et l'arcade de la Fève.

Il va se renseigner en ce qui concerne les photos du Conseil municipal. Il ajoute que le service de la communication et affaires économiques a paré à d'autres urgences.

M. Serrano aimerait savoir ce qu'il en est des places d'abris PC pour la population meyrinoise. Il se dit inquiet par le manque de 2'000 places. Les Vergers viennent d'être terminés et il semblerait qu'il n'y ait pas de places pour les 3'200 habitants. Qu'en est-il de cette situation ? Est-ce que des contrôles ont été fait ?

Sa deuxième question porte sur la manière dont la population est informée de la présence des abris, s'il n'y a pas d'abris dans les immeubles et comment rechercher les places manquantes dans les prochaines années. Aujourd'hui, cette question est cruciale et il rappelle qu'il s'agit d'une obligation fédérale de fournir un abri à la population et si les privés ne le font pas, ils doivent payer, et sinon, c'est à la commune de financer les abris.

M. Cornuz répond, dans un premier temps, que les contrôles ont été faits avant la période de crise et une liste est mise à jour mensuellement sur la base de données fournie par l'OCPPAM. La répartition des abris selon le domicile sera effectuée au moment où le Conseil fédéral demandera de le faire. Il rassure M. Serrano sur le fait que Meyrin a la capacité d'accueillir l'ensemble des résidents dans un abri. La PC fera le nécessaire au niveau de l'information en temps voulu. Il met toute sa confiance en M. Brodard, commandant de l'ORPC Mandement, qui gère très bien la situation et il conseille ceux que cela intéresse de consulter le site internet de l'ORPC Mandement, dont l'adresse est : <https://orpcmeyrinmandement.ch/> sur lequel une page spéciale en lien avec la situation en Ukraine qui permet de relayer

les informations locales ou celles de la Confédération. Les provisions domestiques sont également détaillées. De plus, les pastilles d'iode ont également été contrôlées et conforme aux exigences de la médecin cantonale.

Néanmoins, il se demande comment M. Serrano a fait le calcul des 2'000 places manquantes. Dans les faits, les abris obsolètes doivent être remplacés et ce sont ces places qui doivent être comptabilisées dans les prochains ouvrages ainsi que l'arrivée de nouveaux habitants. Néanmoins, les anciens abris peuvent en cas d'urgence être utilisés et pour une période limitée. Une réponse plus complète sera fourni au prochain Municipal.

M. Serrano déclare que sa source provient du site de la rts.

M. Cornuz pense qu'il est préférable de s'informer à la source, car il n'est pas certain que les sources de la rts soient actualisées.

M. Serrano en déduit que la source de la rts doit être l'OCPAM.

Mme Billet aimerait savoir s'il est normal que la voirie mélange toutes les corbeilles, alors que les contribuables doivent payer 100.- d'amende s'ils se trompent ou négligent de faire le tri.

M. Tremblet déclare que la réponse a été donnée. Cette situation est due au fait que les usagers ne font pas attention et le personnel de la voirie, quand tout est trop mélangé, ne fait plus le tri, car il est irrécupérable et le tout passe à l'incinération.

Mme Billet demande également si l'on va engager de nouveaux enseignants pour faire face à l'arrivée des réfugiés ukrainiens.

M. Cornuz répond que seul le DIP est compétent en la matière et ce dernier a affirmé sa volonté d'intégrer les élèves. Quant à l'engagement de nouveaux enseignants, cela est du ressort du Canton et non de la commune. Cette dernière ne peut que relayer les difficultés relevées au niveau des écoles.

M. Grognuz revient sur la question que M. Rheiner avait posé en son temps sur la raison pour laquelle les adresses privés des conseillers municipaux étaient inscrites dans la brochure de Meyrin de A à Z et M. Grognuz se demande s'il ne serait pas mieux de mettre les adresses emails.

M. Cornuz en prend bonne note pour une prochaine édition.

Mme Husanovic demande s'il est prévu de mettre plus d'une patrouilleuse sur l'avenue Louis-Casaï. Beaucoup d'enfants traversent seuls et n'attendent pas le feu vert à la hauteur de l'avenue Louis-Casaï 60. Avec les nouveaux immeubles,

**Séance du 22 mars 2022
tenue en séance ordinaire**

beaucoup d'adolescents traversent au feu rouge pour attraper le bus et les plus petits suivent. Plusieurs parents ainsi qu'elle-même s'inquiètent de cette situation.

M. Cornuz confirme qu'un seul patrouilleur travaille à Cointrin et déclare que l'on est conscient de la dangerosité de ce secteur. Les habitants ont également signalé que les temps des feux ne sont pas adaptés, éléments qui seront relayés au département cantonal pour améliorer la sécurité. A ce stade, il n'est pas prévu de mettre plus de patrouilleur-ses scolaires.

M. Clerc demande si, compte-tenu de la modification de la Fête des écoles, le 1^{er} Août va aussi subir ce même triste sort ?

Compte-tenu du constat d'urgence climatique et les dispositions prises par le Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité, il souhaite savoir si l'apéritif du prix Wakker sera végétarien.

M. Tremblet répond que la fête nationale aura lieu à la Campagne Charnaux, peut-être ailleurs également, et l'administration y travaille.

Quant à la deuxième question, il imagine que le traiteur retenu pour cette manifestation d'envergure offrira une alternative végétarienne.

* * *

La séance est levée à 22h30/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 7 avril 2022.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Tobias CLERC

David DOURNOW